



CCE du 12 Juillet 2016

Conseillers, DSI, GDD, psychologues:

Évolutions des fiches métiers et de l'organisation du travail

Déclaration de la CGT

La Direction générale de Pôle emploi présente aujourd'hui au CCE les « évolutions » qu'elle veut apporter à de nombreuses fiches du *Référentiel des métiers* dont elle tente d'imposer l'utilisation malgré l'opposition majoritaire à ses projets.

Depuis qu'il a été présenté aux organisations syndicales, nous dénonçons ce *Référentiel des métiers* qui n'est pas en adéquation avec la classification actuelle de la CCN de Pôle emploi.

Qui plus est, la précipitation avec laquelle la direction générale avance à marche forcée en matière d'*Organisation simplifiée (Pôle emploi 2020)*, de présentation de ces fiches métiers à l'*Observatoire National des Métiers (ONM)* sous la pression d'un discours menaçant (« *si vous n'acceptez pas ces évolutions elles seront mises en œuvre par les régions sans attendre un accord national* ») et dans la perspective de la négociation accélérée d'une GPEC (objectif fin octobre 2016). destinée à accompagner une réorganisation régressive des missions et des qualifications des personnels et à « *proposer des solutions pour que les personnes qui occupent un emploi en décroissance évoluent vers un emploi en croissance* ».

De fait, la direction de Pôle emploi se livre à une véritable tentative de passage en force, alors que la justice doit se prononcer le 20 septembre prochain sur la légalité de cette démarche.

En lien avec la « simplification » des missions la direction de Pôle emploi fait régresser le contenu des emplois vers le moins disant.

La direction vide les contenus des emplois de leurs *prérequis* et organise une déqualification généralisée de la plupart des emplois, dans la filière relation de service, pour les emplois de conseillers GDD, Conseillers à l'emploi – deux sous fiches de postes sont créés pour les conseillers à l'emploi à dominante DE dont l'une est liée à l'accompagnement et l'autre au CEP-, et des psychologues du travail dont la fiche emploi est totalement revisitée.

Pour notre part, nous affirmons que nos missions de service public sont pérennes. Elles doivent être garanties par des contenus d'emplois qui n'évoluent pas au gré des remaniements de l'organisation du travail.

Un service public se doit de répondre à des missions de service public. Ces missions doivent être rendues par des agents qualifiés, durablement formés afin de garantir une continuité dans la mise en œuvre de ses missions.

C'est ce qui fonde notre conception de ce que doivent être une classification et son corollaire, une définition précise des qualifications et des emplois.

Les évolutions présentées aujourd'hui pour un *Référentiel des métiers* détaché de qualifications fortes, calqué sur la conception rabougrie d'une somme de compétences et d'une définition éphémère de fonctions individualisées, ne permettent pas de garantir cette

stabilité nécessaire à la visibilité et à l'obligation de rendre les missions qui sont dévolues par la loi à Pôle emploi.

Pour la CGT Pôle emploi, la structuration des emplois et les qualifications des agents ne doivent pas être une variable d'ajustement des politiques d'austérité qui mettent à mal les missions et l'institution Pôle emploi elle même.

Pour la CGT Pôle emploi, les évolutions prises en amont de la négociation d'un accord GPEC donnent à penser que la direction ne s'engage pas sur la voie d'une véritable reconnaissance des qualifications des agents.

Elles tournent le dos à la nécessaire volonté de mettre en œuvre un parcours et une réelle évolution professionnelle pour nos collègues, quels que soient leurs domaines d'activité.

Pour la CGT Pôle emploi, nous demandons la reprise des négociations sur la classification et d'un véritable référentiel des métiers adossé à cette dernière.

Nous ne pouvons donc pas souscrire aux remaniements des fiches emploi du *Référentiel des métiers* sur lesquels le CCE est aujourd'hui consulté.

xOx

Votes

Conseillers emploi

Pour: CFDT , SNAP - **Contre:** CGT, SNU, CFTC - **Abst.:** CGC - **NPPV:** FO

DSI

Pour: CFDT, CGC, SNAP - **Contre:** CGT, SNU, CFTC - **Abst.:** - **NPPV:** FO

Conseillers GDD

Pour: CFDT, CGC, SNAP - **Contre:** CGT, SNU, CFTC - **Abst.:** - **NPPV:** FO

Psychologues du travail

Pour: CFDT, CGC, SNAP - **Contre:** CGT, SNU, CFTC - **Abst.:** - **NPPV:** FO

Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom :..... **Prénom :**.....

Adresse :.....

Établissement, Site, Service, Unité :.....

Tél. :.....

E-Mail :.....@

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à:

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr